

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 19 juillet 2018 (n°60/2018)

L'an deux mille dix-huit et le jeudi **dix-neuf juillet** à vingt heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle de la Mairie de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

Présents : Claire DUFOUR, Muriel LAVAUT, Pierre WEBER, Louise CALAIS, Francis MARGUERITE, Lucien SILVY, Bernard GIORGI, Philippe BRESSANGE, Isabelle GRENUT, Elodie DOMINGUEZ, Jacques SIGAUD

Procurations :

Emma PEYRON à Isabelle CAMUS, Robert BERNARD à Claire DUFOUR, Isabelle CAMUS à Francis MARGUERITE, Christian GALLIANO-CLEMENT à Bernard GIORGI,

Absents : Philippe MARTINEZ-JIMENEZ, Marie BUCHY, Max RICHARD, Gilbert DURANTON.

Secrétaire de séance : Elodie DOMINGUEZ

Objet : approbation du conseil municipal du 5 Juillet 2018

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-23 ;

Considérant le conseil municipal réuni en date du 5 juillet 2018

Madame le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2018, dont chaque conseiller a été destinataire.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2018 ;

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Reillanne, le 23 juillet 2018

Claire DUFOUR

Maire de Reillanne